

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 OCTOBRE 2021

Le lundi 11 octobre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur David BRIANT, Maire.

Date de la convocation : le jeudi 7 octobre 2021

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur André BEGOC qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard CALVARIN, de Monsieur Loïc GUEGANTON qui a donné pouvoir à Monsieur Simon JEGOU, de Madame Rythysey CŒUR, de Monsieur Gildas BEGOC.

Madame Claudie LE NEL a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire informe que certains points prévus à l'ordre du jour de la réunion ne pourront pas être débattus lors de cette séance et sont reportés à une prochaine réunion du Conseil municipal.

N°2021-05-01.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

La séance ouverte,

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 21 septembre 2021 est ensuite soumis à l'approbation des Conseillers municipaux.

Les Conseillers municipaux sont invités à faire valoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour,

- d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2021.

N°2021-05-02.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que Monsieur Simon JEGOU, par courrier en date du 15 septembre 2021 adressé à Monsieur le Préfet du Finistère, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7-2 et L.2122-15,

Vu la délibération n°2020-07-03 du 9 octobre 2020 fixant à 4 le nombre d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2020-07-04 du 9 octobre 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée à compter du 1^{er} octobre 2021 par Monsieur le Préfet par courrier reçu ce même jour,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le nouvel adjoint élu occupe le dernier rang des adjoints, chacun des adjoints restant passant au rang supérieur,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant qui prendra le 4^{ème} rang des adjoints au Maire,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Décide que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire remonte dans l'ordre du tableau remontent d'un cran,
- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le cinquième rang (4^{ème} adjoint),
- Procède à la désignation du 4^{ème} adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

1^{er} tour de scrutin :

Sont candidats au poste de 4 ^{ème} adjoint : Monsieur Hervé BOTHOREL	
Nombre de votants	17
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	17
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

Monsieur Hervé BOTHOREL a obtenu 16 voix

Monsieur Hervé BOTHOREL est désigné en qualité de 4^{ème} adjoint au Maire de SAINT-PABU.

N°2021-05-03.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE, COMITE REGIONALE BRETAGNE ESPACES LOISIRS ITINERANTS.

La Commune de SAINT-PABU organise depuis 2017 avec celles de PLOUGUIN et LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU des semaines d'animations sportives et culturelles dans les 3 communes à l'attention des jeunes de 10 à 17 ans.

Les 3 communes ont reconduit en 2021 l'Espace de Loisirs Itinérant (ELI), proposé par la FSCF agréée par Jeunesse et Sports. 1 semaine sera proposée à SAINT-PABU du 25 au 29 octobre 2021.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour l'organisation d'une semaine ELI à SAINT-PABU pour un budget prévisionnel de 1 440 € la semaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour,

- Entérine cette convention pour un budget prévisionnel de 1 440 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y étant liés.